

Crédits supplémentaires pour 1998
(2^{ème} série)

Préavis N° 64

Lausanne, le 15 octobre 1998

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs,

Nous vous soumettons, ci-après, le tableau de la deuxième série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 1998 ainsi que sur les autorisations d'achats.

		Dont en recettes
A. Budget de fonctionnement	fr.	fr.
Administration générale	272'900.-	-.-
Direction de police et des sports	860'500.-	-.-
Direction des finances	622'100.-	-.-
Direction des travaux	40'000.-	-.-
Direction des écoles	90'000.-	-.-
Direction de la sécurité sociale et de l'environnement	1'579'300.-	60'000.-
Direction des services industriels	30'000.-	5'200.-
	<u>3'494'800.-</u>	<u>65'200.-</u>
B. Autorisations d'achats		
Administration générale	28'250.-	-.-
Direction de police et des sports	41'200.-	-.-
Direction des travaux	125'000.-	-.-
Direction des services industriels	50'600.-	-.-
	<u>245'050.-</u>	<u>-.-</u>

Trois absences de longue durée (maladie, accident non professionnel, congé maternité et d'allaitement) ont nécessité l'engagement de personnel auxiliaire. La Municipalité a par ailleurs admis une augmentation d'effectif (0,3 poste) pour compléter le secrétariat de la nouvelle section des ressources humaines. Une nouvelle collaboratrice devrait entrer en fonction en novembre 1998.

1200.311 Achat d'objet mobiliers et d'installations

Budget : fr. 32'500.- Crédit suppl. : fr. 47'000.-

La création de la section Ressources Humaines dans les nouveaux locaux du SPA à la rue de la Madeleine n° 1 se traduit par l'aménagement de 9 postes de travail. La configuration des surfaces ne permet pas le déménagement de tout le mobilier actuel, qui sera restitué à l'Economat pour d'autres utilisateurs.

1200.318 Autres prestations de tiers

Budget : fr. 1'829'500.- Crédit suppl. : fr. 25'000.-
(crédit suppl. 1^{ère} série : fr. 52'700.-)

L'action de formation au management conçue expressément pour les services techniques, et à leur demande, sera reprise dans le cadre du projet GePeL. Cette formation visant à permettre aux cadres de mieux remplir leur mission pourra être adaptée et dispensée à l'ensemble des cadres de l'Administration communale. Dès lors, il a été décidé d'accélérer le rythme des séminaires pour les cadres techniques : sur un total de quatre jours, 2 jours sont donnés en 1998 déjà, ce qui n'était pas prévu. C'est pourquoi un montant de fr. 25'000.- reste à financer cette année, le budget pour la formation du personnel ayant pu assumer les deux tiers du montant prévu à cet effet.

130 Service des affaires générales

1300 Affaires générales

1300.319 Impôts, taxes et frais divers

Budget : fr. 18'000.- Crédit suppl. : fr. 20'000.-
(crédit suppl. 1^{ère} série : fr. 2'000.-)

Télé Villars-Gryon SA procède à une augmentation de capital en vue du remplacement de plusieurs installations de remontée mécanique, dont une située sur la commune de Gryon. En participant à cette augmentation de capital, la Municipalité espère consolider les bonnes relations nouées avec la commune de Gryon grâce à l'école à la montagne de la Barboleusaz.

1700 Service de presse et d'information

1700.318 Autres prestations de tiers

Budget : fr. 78'200.- Crédit suppl. : fr. 45'000.-

La ville de Lausanne et diverses instances semi-publiques – ou privées, d'intérêt public – ont senti la nécessité de se doter d'une identité graphique et visuelle commune pour assurer, sous un même label, la reconnaissance de leurs prestations et la promotion de Lausanne et de sa région.

Un groupe de travail, présidé par le syndic Jean-Jacques Schilt, a été mis sur pied pour piloter la réflexion sur le sujet. Ce groupe a lancé une "invitation à la réflexion" à quatre bureaux de graphisme et/ou de communication, dont les qualités artistiques et le mode de travail se rapprochaient le plus de ce qui fait aujourd'hui l'image de Lausanne.

Un travail considérable et très varié a été fourni par les ateliers sélectionnés et un concept général a pu être élaboré. La mise en œuvre de ce concept se déroulera en deux phases principales et devra débiter dans les meilleurs délais en raison de divers projets de communication en voie d'élaboration dans certains services communaux :

1. développement du concept, mise au point du logotype "Lausanne", rédaction et exécution de la charte graphique sous forme d'un manuel d'utilisation, déclinaison et application du logotype selon les demandes;
2. déclinaison et adaptation du logotype aux besoins des directions selon des priorités qui seront définies dès l'automne.

La première phase de la mise en œuvre fait l'objet de la présente demande de crédit supplémentaire de fr. 45'000.-. Un montant de fr. 51'000.- couvrant la seconde phase est porté au budget 1999.

2 DIRECTION DE POLICE ET DES SPORTS

200 Service administratif

2001 Taxis

2001.301 Traitements

Budget	:	fr.	251'900.-	Crédit suppl.	:	fr.	25'000.-
(crédit suppl. 1 ^{ère} série : fr. 900.-)							

2001.303 Cotisations aux assurances sociales

Budget	:	fr.	16'600.-	Crédit suppl.	:	fr.	2'000.-
(crédit suppl. 1 ^{ère} série : fr. 100.-)							

2001.304 Cotisations aux caisses de pensions

Budget	:	fr.	35'500.-	Crédit suppl.	:	fr.	1'000.-
(crédit suppl. 1 ^{ère} série : fr. 100.-)							

L'une des deux secrétaires travaillant au bureau du Service intercommunal des taxis (SIT) bénéficie actuellement d'un congé maternité, qu'elle souhaite prolonger par un congé parental.

En raison notamment de la nature des tâches accomplies par le SIT, particulièrement de la nécessité d'assurer l'accueil du public au guichet, la Municipalité a admis, le 26 juin 1997, que l'économie de personnel réalisée l'an passé au sein du Service administratif – 1,2 poste, dont 0,4 poste au SIT – exigeait d'engager une auxiliaire en cas d'absence prolongée de l'une ou l'autre des secrétaires rattachées audit service. C'est pourquoi, elle a accepté l'engagement au SIT, pour une durée de sept mois, d'une auxiliaire à 80 %.

Cela étant, le budget 1998 du Service administratif, bureau des taxis, ne disposant par d'une marge suffisante pour couvrir les dépenses liées à cet engagement, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère nécessaire.

personnes secourues peuvent faire un don (les montants reçus avoisinent fr. 1'000.- par année), mais les prestations effectuées ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une facturation.

En 1997, les comptes de la Société de sauvetage d'Ouchy ont fait ressortir un déficit de fr. 17'750.- dû, pour l'essentiel, aux frais supplémentaires engendrés par sa nouvelle mission de sauvetage (frais de carburant, d'assurance de la nouvelle vedette, de services de garde, etc.). Pour 1998, compte tenu du nombre de sorties prévues pour porter secours aux usagers du lac en difficulté, le déficit prévisible s'élève à fr. 28'371.-. S'agissant de missions d'intérêt public, il paraît normal que la collectivité assume une part des coûts spécifiques qu'elle occasionne à la Société de sauvetage.

Dès lors, nous vous prions de bien vouloir porter de fr. 5'500.- à fr. 15'000.- la subvention annuelle allouée à la Société de sauvetage d'Ouchy. Dès 1999, cette subvention figurera comme garantie de couverture de déficit pour un maximum de fr. 15'000.-, au budget du Service de secours et d'incendie, sous la rubrique 2500.365.

260 Service de la circulation

2600 Gestion de la circulation

2600.301 Traitements

Budget	:	fr.	2'407'500.-	Crédit suppl.	:	fr.	34'000.-
(crédit suppl. 1 ^{ère} série : fr. 9'700.-)							

2600.303 Cotisations aux assurances sociales

Budget	:	fr.	157'400.-	Crédit suppl.	:	fr.	2'500.-
(crédit suppl. 1 ^{ère} série : fr. 600.-)							

2600.304 Cotisations aux caisses de pensions

Budget	:	fr.	328'200.-	Crédit suppl.	:	fr.	3'500.-
(crédit suppl. 1 ^{ère} série : fr. 1'500.-)							

Durant plusieurs mois, le Service de la circulation a disposé, pour pallier l'absence d'une collaboratrice au bénéfice d'un congé de maternité, d'un adjoint administratif auxiliaire.

Cela étant, ledit service doit, d'ici la fin de l'été et alors que son personnel est déjà pleinement absorbé par le traitement des cas résultant de la réalisation d'un programme particulièrement dense, mener à bien l'élaboration de trois préavis (deux-roues, SET III et guidage-parkings). Dans ces circonstances, seule la mise à disposition de forces supplémentaires permettra d'atteindre le but fixé. C'est pourquoi, il paraît opportun de prolonger de six mois l'engagement de l'adjoint précité, lequel présente l'avantage de s'être déjà bien familiarisé avec le fonctionnement du service en cause.

Toutefois, le budget 1998 du Service de la circulation ne disposant pas d'une marge suffisante pour couvrir les dépenses liées à cette prolongation d'engagement, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère nécessaire.

2601 Gestion du stationnement

2601.318 Autres prestations de tiers

Budget	:	fr.	200.-	Crédit suppl.	:	fr.	60'000.-
--------	---	-----	-------	---------------	---	-----	----------

Afin d'améliorer la sécurité dans le traitement et le transfert de la monnaie récoltée au moyen des appareils de gestion du stationnement, tout en adoptant une solution favorable aux finances de la Ville, la Municipalité, se fondant sur les conclusions d'un groupe de travail ad hoc, formé de représentants des divers services communaux concernés, a décidé de confier cette mission à un établissement privé. En effet, l'accroissement considérable – dû à la multiplication des places de parc payantes et à la hausse des tarifs pratiqués – des sommes encaissées au titre du parcage sur le domaine public aurait nécessité, en cas de prorogation du traitement par le personnel communal, une augmentation d'effectif, la location de surfaces supplémentaires et l'achat de nouveau matériel, portant la dépense annuelle liée à l'accomplissement de ce travail à un montant de l'ordre de fr. 150'000.-.

Signé par la Municipalité le 26 février 1998, le contrat passé avec la société concernée stipule que la commission à verser par la Ville se monte à 0,85 % des montants traités soit, selon l'évaluation faite pour l'exercice en cours, à fr. 60'000.-.

Cela étant, effectué jusqu'à fin février 1998, par un employé du Service des impôts, de la caisse et du contentieux, le travail en cause engendrerait une dépense figurant au budget de la Direction de police et des sports sous la rubrique 2601.390 "Imputations internes" pour un montant de fr. 43'800.-. Bien évidemment, cette somme ne sera utilisée que prorata temporis, à hauteur de $2/12^{\text{ème}}$, soit fr. 7'300.-.

270 Service des abattoirs

2700 Abattoirs

2700.301 Traitements

Budget	:	fr.	611'700.-	Crédit suppl.	:	fr.	106'400.-
(crédit suppl. 1 ^{ère} série : fr. 3'100.-)							

2700.303 Cotisations aux assurances sociales

Budget	:	fr.	40'100.-	Crédit suppl.	:	fr.	7'200.-
(crédit suppl. 1 ^{ère} série : fr. 200.-)							

2700.304 Cotisations aux caisses de pensions

Budget	:	fr.	79'300.-	Crédit suppl.	:	fr.	5'800.-
(crédit suppl. 1 ^{ère} série : fr. 400.-)							

2700.314 Entretien des biens immobiliers

Budget	:	fr.	141'000.-	Crédit suppl.	:	fr.	217'000.-
--------	---	-----	-----------	---------------	---	-----	-----------

2702 *Contrôle des viandes***2702.301** **Traitements**

Budget	:	fr.	593'500.-	Crédit suppl.	:	fr.	189'000.-
(crédit suppl. 1 ^{ère} série : fr. 3'100.-)							

2702.303 **Cotisations aux assurances sociales**

Budget	:	fr.	37'900.-	Crédit suppl.	:	fr.	12'700.-
(crédit suppl. 1 ^{ère} série : fr. 200.-)							

2702.304 **Cotisations aux caisses de pensions**

Budget	:	fr.	83'300.-	Crédit suppl.	:	fr.	25'900.-
(crédit suppl. 1 ^{ère} série : fr. 500.-)							

Le budget 1998 du Service des abattoirs, établi en juin 1997, tient compte, outre de cinq transferts de collaborateurs dudit service dans d'autres services de la Ville, de deux mises à la retraite et d'un décès intervenus avant cette date, de cinq autres transferts (trois postes à 100 %, un poste à 70 % et un poste à 15 %) envisagés au vu du volume fortement réduit, en raison du départ de certains gros usagers, des abattages prévisibles pour l'année en cours. Or, le transfert d'un des collaborateurs à 100 % n'a pu intervenir qu'au 1^{er} mars 1998, alors que les transferts d'un autre collaborateur à 100 % et d'un collaborateur à 15 % n'ont pas pu être réalisés. Dès lors, il convient d'ajouter au budget du sous-centre "Abattoirs" les montants correspondant aux traitements des intéressés.

Par ailleurs, dès le 1^{er} janvier 1997 et suite à la reprise, par la Société d'exploitation des abattoirs, (ci-dessous : la Société d'exploitation) de la réception du gros et du petit bétail, de l'étourdissement, des nettoyages primaires des chaînes d'abattage, des frigos, de la resserre et des cours ainsi que de l'expédition des carcasses, le Service des abattoirs s'est, du fait de l'impossibilité de mettre immédiatement en œuvre la nouvelle organisation financière prévue, vu contraint d'indemniser ladite société pour l'exécution de ces nouvelles prestations. Contrairement à ce qui était prévu, cette situation, qui avait déjà exigé l'octroi d'un crédit supplémentaire l'an passé à la même époque, se retrouve cette année. En effet, les inconnues, liées à l'avenir des abattoirs de Malley, ne permettent pas encore la passation d'une convention précise avec la Société d'exploitation. Il s'ensuit que l'indemnisation précitée doit se poursuivre, à tout le moins jusqu'à ce que l'on connaisse le sort du préavis N° 42 du 20 août 1998, relatif à la restructuration des abattoirs, et que l'on sache quelles décisions auront été prises au sujet des subventions attendues de l'Etat de Vaud, de la République et Canton de Genève ainsi que des utilisateurs. En conséquence, le montant nécessaire au défraiement de la Société d'exploitation doit être inscrit au budget du Service des abattoirs, étant entendu que cette somme est compensée par les taxes d'abattage perçues auprès des usagers.

En ce qui concerne le contrôle des viandes, il a été prévu, pour tenir compte de la réduction du volume des abattages, de transférer trois inspecteurs dans d'autres services de l'Administration communale. Or, un seul de ces transferts a pu intervenir à ce jour. De fait, l'un des inspecteurs concernés s'avère difficile à déplacer en raison de son âge, alors que le troisième doit finalement être conservé à son poste. En effet, à partir du mois d'octobre 1997, le Service des abattoirs s'est vu offrir la possibilité d'assurer, à titre de mandat extérieur, le remplacement de la responsable du contrôle des viandes à l'abattoir privé de Marmy SA à Estavayer-le-Lac, ainsi qu'à l'abattoir communal de cette ville, un demi-jour par semaine et durant les vacances et autres absences de l'intéressée. Les factures, relatives à ce mandat, adressées à la commune d'Estavayer-le-Lac, s'élèvent à fr. 20'581.45 pour la période de janvier à juillet 1998. A cela viennent s'ajouter le mandat extérieur exercé par le responsable de l'inspection des viandes à titre d'inspecteur cantonal des viandes ainsi que le contrôle sur pieds du bétail à l'abattoir de Malley, qui ont généré des revenus ascendant à fr. 25'705.- pour la période de janvier à juin 1998. En outre, la législation suisse sur les

épizooties sera modifiée au 1^{er} janvier 1999, en ce sens qu'elle imposera le contrôle sur pieds, par un vétérinaire, de tous les bovins de plus de 6 mois ainsi que de tous les agneaux de plus de 12 mois, alors que jusqu'à fin 1998, la pratique du sondage est suffisante. A ce sujet, l'Etat de Vaud se déterminera prochainement sur le point de savoir qui, du Canton ou des usagers, prendra en charge le coût supplémentaire qu'engendre ce contrôle accru. Compte tenu de ce qui précède, il convient d'ajouter au budget des abattoirs la somme, qui n'y figure pas, correspondant aux traitements des contrôleurs en cause.

3 **DIRECTION DES FINANCES**

320 **Service des forêts, domaines et vignobles**

3200 **Forêts**

3200.318 **Autres prestations de tiers**

Budget : fr. 2'050'000.- Crédit suppl. : fr. 244'000.-

Les chutes de neige des 11, 12 et 13 avril dernier ont provoqué d'importants dégâts dans les forêts lausannoises, nécessitant de gros travaux d'exploitation des chablis, de nettoyage des lisières, le dégagement des branches cassées accrochées aux couronnes des arbres le long des routes et chemins fréquentés ainsi que le rabattage des tiges versées ou cassées.

Le coût de cette remise en état s'élève à fr. 244'000.- et ne peut être absorbé par le budget de fonctionnement actuel.

3201 **Domaines**

3201.315 **Entretien d'objets mobiliers et d'installations**

Budget : fr. -.- Crédit suppl. : fr. 51'000.-

La défibreuse de la compostière de la Tuilière, modèle Doppstadt AK 300, acquise neuve en 1993 pour un montant net de fr. 240'000.- (fr. 336'000.- ./.. reprise de deux machines d'une valeur de fr. 96'000.-) totalise à ce jour 3'006 heures d'utilisation et vient d'être victime d'une panne importante.

Sa réparation, selon le devis de l'entreprise Contena Handels AG à Schlieren, s'élève à fr. 51'000.-.

Il s'agit de la première réparation importante que doit subir cette machine et les frais qu'elle a occasionnés à ce jour consistent essentiellement en de l'entretien courant (changement des marteaux et du tapis roulant).

330 **Service des gérances**

3301 **Immeubles du patrimoine financier**

3301.310 **Imprimés et fournitures de bureau**

Budget : fr. 10'000.- Crédit suppl. : fr. 8'000.-

Pour faire suite aux propositions émises par "Perspectives financières", le service désire acquérir un système de gestion informatique du parc motorisé de l'unité "Prestations funéraires" représentant onze véhicules.

Le montant demandé comprend la fourniture, la main d'œuvre pour le montage et le raccordement sur chaque véhicule d'un ordinateur de bord "Fleet Manager 100", une clé "chauffeur" nominative pour chacun des utilisateurs ainsi que la fourniture d'un logiciel et d'un module de lecture pour le gestionnaire.

Ce système, nouveau sur le marché suisse, relève automatiquement, entre autres, les kilomètres parcourus, l'heure de départ et d'arrivée et les temps d'attente du véhicule. L'application peut enregistrer le numéro de suite attribué à chaque cas traité ce qui facilite la détermination du prix de revient et sert de moyen de preuve en cas de contestation. Le relevé de ces divers paramètres s'effectue directement sur le véhicule à l'aide d'une clé à puce. Les indications ainsi recueillies sont ensuite transférées dans l'ordinateur du gestionnaire pour y être analysées.

A ce jour, la plupart de ces informations sont transmises par les chauffeurs à l'unité "Réception des familles" en vue de l'établissement des factures, par le biais de divers formulaires.

4 DIRECTION DES TRAVAUX

4000 Service administratif

4000.318 Autres prestations de tiers

Budget	:	fr.	18'000.-	Crédit suppl.	:	fr.	40'000.-
--------	---	-----	----------	---------------	---	-----	----------

Dans le cadre du litige opposant la Direction des travaux à l'entreprise EURODOC SA, chargée en 1995, de réaliser l'application relative à la gestion informatisée des dossiers d'écritures (GIDE), la Municipalité, en date du 22 janvier 1998, a mandaté un avocat pour défendre les intérêts de la Ville.

Sur la base des montants dépensés et engagés à ce jour, un dépassement de crédit est inévitable et un crédit supplémentaire de fr. 40'000.- s'avère indispensable.

5 DIRECTION DES ECOLES

5500 Service dentaire

5500.318 Autres prestations de tiers

Budget	:	fr.	17'700.-	Crédit suppl.	:	fr.	30'000.-
--------	---	-----	----------	---------------	---	-----	----------

Dépense supplémentaire occasionnée par l'absence soudaine pour maladie du technicien dentiste du laboratoire de Montbenon. Cette somme représente la part des travaux du laboratoire ayant dû être confiés à des laboratoires techniques privés.

l'alimentation de réserve qui servait jusqu'ici à l'étalonnage du système. De ce fait, il est aujourd'hui impossible de procéder à l'étalonnage périodique qui devra être réalisé prochainement.

Afin de garantir la continuité de la mesure et de permettre de procéder à l'étalonnage du système et compte tenu des longs délais de livraison d'une alimentation de rechange, l'octroi d'un crédit de fr. 8'000.- destiné à l'achat d'une alimentation de remplacement est sollicité.

Réparation d'un système de dilution des gaz

Lors de l'étalonnage des appareils d'analyse, il est injecté dans l'appareil à tester des gaz de concentration croissante.

Pour cela, il est procédé à une dilution d'un gaz étalon avec de l'air synthétique au moyen d'un dispositif de mélange. Chacun des deux gaz passe au travers d'un appareil qui contrôle exactement son débit puis les deux gaz sont mélangés et le mélange résultant est injecté dans l'appareil d'analyse à étalonner.

Lors d'un récent contrôle des débits de gaz fourni par le dispositif de mélange, il a été constaté que celui-ci ne fonctionne pas correctement et nécessite une réparation. En conséquence, un crédit de fr. 1'000.- en vue de la réparation dudit système de dilution est sollicité.

640 Service social et du travail

6400 Section sociale

6400.301 Traitements

Budget	:	fr.	7'716'000.-	Crédit suppl.	:	fr.	477'500.-
(crédit suppl. 1 ^{ère} série : fr. 29'100.-)							

6400.303 Cotisations aux assurances sociales

Budget	:	fr.	506'000.-	Crédit suppl.	:	fr.	34'200.-
(crédit suppl. 1 ^{ère} série : fr. 2'000.-)							

La partie la plus importante, soit fr. 370'000.-, représente la charge salariale du personnel supplémentaire qu'il a fallu engager au bureau de la taxation du revenu minimum de réinsertion (RMR) et qui devrait être compensée par une recette équivalente provenant du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS). La réponse du secrétariat général de ce département est attendue incessamment.

Quant aux dépassements supplémentaires, ils sont liés à l'engagement d'une collaboratrice auxiliaire chargée de contrôler toute la facturation de l'institution Transport Handicap et ce pour un montant d'environ fr. 37'500.-.

Enfin, plusieurs congés maternité et un absentéisme prononcé à la section sociale consécutif à la crise que traverse le Service social et du travail justifient l'engagement de personnes auxiliaires.

6401 Office du travail**6401.351** **Participation à des charges cantonales**

Budget : fr. -.- Crédit suppl. : fr. 765'000.-

Participation communale au financement des mesures actives du marché du travail.

La loi fédérale sur l'assurance-chômage et l'indemnité en cas d'insolvabilité (LACI) prévoit à son article 72, lettre C, alinéa 2, qu'une participation financière aux mesures relatives au marché du travail (cours, stages, programmes d'emplois temporaires) est mise à la charge du Canton à raison de fr. 3'000.- / place / année. Pour l'année 1997, le canton de Vaud s'est vu attribuer un quota de 2'833 places.

L'article 19 de la loi cantonale sur l'emploi et l'aide aux chômeurs (LEAC) prévoit une répartition de cette charge à raison de 50 % pour l'Etat et 50 % pour les communes.

La part à charge de la ville de Lausanne, selon la péréquation appliquée pour la facture sociale, représente 18 % de la somme à charge des communes, soit fr. 765'000.-.

S'il a été possible d'inscrire au budget 1999 la somme prévue, cela n'a pas été le cas pour l'exercice 1998, le budget étant déjà sous toit.

650 Service d'assainissement**6501** Gestion des déchets**6501.310** **Imprimés et fournitures de bureau**

Budget : fr. 18'000.- Crédit suppl. : fr. 10'000.-

L'économat facture depuis 1998 les prestations d'imprimés et de fournitures. Cela concerne les frais de photocopies, les enveloppes pour la taxe d'enlèvement des déchets (environ 10'000 par an) et les autocollants qui sont revendus.

6501.311 **Achats d'objets mobiliers et d'installations**

Budget : fr. 141'000.- Crédit suppl. : fr. 25'000.-

Achat d'une rampe mobile pour le chargement de wagons CFF :

la papeterie d'Utzenstorf a rendu, dans le cadre de l'appel d'offres pour la prise en charge du vieux papier, une offre extrêmement intéressante. Toutefois, il est nécessaire de pouvoir charger directement des wagons CFF. Le quai de chargement des abattoirs de Lausanne peut être utilisé. Il a une hauteur de 1,10 m. seulement alors qu'il est nécessaire de disposer de 2,60 m. Il faut donc acheter une rampe mobile de 1,50 m. au prix de fr. 25'000.-. Cet achat sera amorti en 8 mois en raison de l'économie résultant du prix du vieux papier.

6501.313 **Marchandises**

Budget : fr. 800'000.- Crédit suppl. : fr. 60'000.-

La consommation de carburants a été sous-estimée lors de l'élaboration du budget.

La rédactrice du Bulletin du Conseil communal travaille actuellement à domicile, avec un matériel informatique lui appartenant. Pour des raisons d'efficacité, le Bureau du Conseil communal a décidé que, dès septembre, l'intéressée œuvrera dans les locaux de l'administration, à l'annexe de l'Hôtel de ville, et utilisera des moyens informatiques acquis par la Ville.

L'indemnité de fr. 1'200.- par an versée à la rédactrice pour la mise à disposition de son matériel informatique personnel (rubrique 1000.319) sera dès lors supprimée.

La prochaine entrée en fonction d'un/e nouveau/elle secrétaire du Conseil incite à prévoir également l'acquisition pour l'intéressé/e d'un équipement informatique adéquat. Les acquisitions nécessaires s'élèvent à fr. 8'250.-

2 DIRECTION DE POLICE ET DES SPORTS

230 Contrôle des habitants

230.1462.1 Véhicules, machines, matériel

Autorisation d'achat : fr. 0.- Crédit suppl. : fr. 11'500.-

Pour permettre l'archivage des données concernant les quelque 400'000 personnes ayant quitté Lausanne entre 1907 et 1976 (date de l'informatisation du Service du contrôle des habitants, CH), le CH a fait procéder au microfilmage desdites données. La lecture des microfilms exigeant de disposer de visionneuses, l'achat de celles-ci est intervenu en 1976.

Suite à une récente avarie, un des appareils en cause est devenu inutilisable. Or, les recherches effectuées (notamment pour le compte de l'AVS) au moyen de cette visionneuse - qui permet d'imprimer le contenu des microfiches - sont quotidiennes. Dès lors, sachant que le coût d'une réparation, qui s'effectuerait sans garantie de durabilité, ascenderait à fr. 3'000.-, l'achat d'un nouvel appareil constitue la solution la plus favorable aux intérêts de la Ville.

En conséquence, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère indispensable pour couvrir cette dépense imprévue.

28 Office de la protection civile

280 Office de la protection civile

280.1462.1 Véhicules, machines, matériel

Autorisation d'achat : fr. 42'000.- Crédit suppl. : fr. 29'700.-

Depuis le 16 septembre 1998, le piston droit de la machine à café (professionnelle) du restaurant du Centre d'instruction de la protection civile de la Rama n'est plus utilisable. L'un des surpresseurs (pompe à huile et eau) est percé, de sorte qu'un mélange entre l'eau et l'huile du circuit se produit et se retrouve dans le café.

La réparation à effectuer est importante. En effet, il faut changer un automate d'ébullition et une centrale hydraulique, car, d'ici quelques mois, les roulements ainsi que les chambres seront rouillés. De plus, tout le circuit d'eau chaude, comme la tuyauterie, le percolateur, le débitmètre, etc. doivent être démontés et passés

à l'acide, de façon à supprimer les résidus huileux. Enfin, le deuxième piston présente des signes de fatigue importants.

Le coût des travaux pour la remise en état du premier piston s'élève à environ fr. 7'500.-, soit environ fr. 15'000.- pour les deux pistons. Or, la machine à café en cause est un modèle de 1986 et le fournisseur a fait savoir qu'à court terme, certaines pièces (notamment la commande ou la centrale hydraulique) ne se trouveront plus sur le marché. Il s'ensuit que, s'agissant de produire plus de 500 cafés par semaine et sachant que le prix d'achat d'une nouvelle machine à café s'élève à fr. 29'700.- environ, il paraît opportun de remplacer la machine actuelle et de ne pas investir fr. 15'000.- dans une remise en état, dont on ne peut garantir la durabilité, d'autres éléments de l'engin étant, à leur tour, susceptibles de lâcher et de s'avérer alors irremplaçables.

Le budget des autorisations d'achats étant épuisé, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère nécessaire pour procéder à l'achat d'une nouvelle machine à café.

4 DIRECTION DES TRAVAUX

4200 Service des routes et voirie

4200.1462 Achat de véhicules

Autorisation d'achat : fr. 743'000.- Crédit suppl. : fr. 85'000.-

Le chariot à moteur VOLKER n° 342, mis en circulation en 1986, totalise actuellement 6.400 heures de fonctionnement.

A la suite d'un incendie accidentel, survenu suite à un court-circuit dans le moteur, l'engin est hors d'usage. Sa remise en état représente un investissement de quelque fr. 30'000.-, dépense jugée irrationnelle en regard de l'ancienneté du véhicule. Par ailleurs, d'autres défauts peuvent apparaître lors du démontage, ce qui augmenterait encore le coût de la réparation.

Le crédit est demandé pour le remplacement de ce chariot par un engin équivalent, dans les meilleurs délais, afin de pouvoir en disposer pour le service hivernal 1998-1999. Le véhicule incendié n'a pas de valeur de reprise.

4500 Service des parcs et promenades

4500.1462.1 Achat de véhicules

Autorisation d'achat : fr. 145'000.- Crédit suppl. : fr. 40'000.-

Chariot élévateur PGS Flytek – Année 1989 – 4'300 heures

L'engin ci-dessus est immobilisé pour cause de panne majeure, à savoir :

- arbres de roues avant cassés
- couronne planétaire d'entraînement fortement abîmée.

Malheureusement, le constructeur (italien), de même que le fournisseur, sont dans l'impossibilité de nous fournir les pièces nécessaires à sa réparation.

Cet engin de manutention est indispensable et son remplacement ne peut être différé. Dans l'immédiat, nous avons dû nous résoudre à en louer un de suite.

7 DIRECTION DES SERVICES INDUSTRIELS

710 Service de la comptabilité

7100 Service de la comptabilité

7100.1462.1 Véhicules, machines, matériel

Autorisation d'achat : fr. 520'500.- Crédit suppl. : fr. 32'600.-

Remplacement d'un véhicule de livraison (Ford Transit 120, VD 24 830), 1988, environ 121.000 km) accidenté le 29.07.98.

Valeur (argus) du véhicule en parfait état fr. 4'000.-

Frais de remise en état :

- dus à l'accident du 29.07.98 fr. 5'927.30

- corrosion et divers pour expertise fr. 3.500.-

Total frais si remise en état pour expertise fr. 9'427.30

L'assureur considère qu'il s'agit d'un dommage total et versera une indemnité de fr. 5'200.-

Sur la base d'appels d'offres auprès de deux garages lausannois concessionnaires, il est proposé d'en rester à la marque Ford-Fourgon-Transit en procédant à un achat d'une valeur de :

- achat véhicule - soultte nette fr. 24'600.-

- aménagement, tôlage, équipement : travaux réalisés par l'atelier SEL-Tel-Com, estimation fr. 8'000.-

Total coût véhicule neuf aménagé fr. 32'600.-

Dépense supplémentaire partiellement compensée par une augmentation des recettes de fr. 5'200.- sous les rubriques :

7201.436 Remboursement de dommages (indemnités de l'assurance) fr. 3'700.-

7201.424 Plus-values, produits exceptionnels (reprise de l'épave) fr. 1'500.-

7100.1462.4 Machines et matériel

Autorisation d'achat : fr. 36'000.- Crédit suppl. : fr. 18'000.-

Achat d'une installation de soudage transistorisée MIG/MAG de marque Fronius, en remplacement d'un poste à souder à l'argon Oerlikon défectueux ne donnant plus satisfaction (pannes fréquentes) et dont le coût de la réparation s'élèverait à fr. 7'000.- environ. Ce poste, utilisé à l'usine de Lavey pour la recharge des pales de turbines, est indispensable pour la soudure du groupe n° 1, programmée au mois d'octobre 1998.

CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 64 de la Municipalité, du 15 octobre 1998;

ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

décide :

d'accorder la deuxième série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 1998 ainsi que sur les autorisations d'achats, à savoir :

	fr.	Dont en recettes fr.
A. Budget de fonctionnement		
Administration générale	272'900.-	-.-
Direction de police et des sports	860'500.-	-.-
Direction des finances	622'100.-	-.-
Direction des travaux	40'000.-	-.-
Direction des écoles	90'000.-	-.-
Direction de la sécurité sociale et de l'environnement	1'579'300.-	60'000.-
Direction des services industriels	30'000.-	5'200.-
	3'494'800.-	65'200.-
 B. Autorisations d'achats		
Administration générale	28'250.-	-.-
Direction de police et des sports	41'200.-	-.-
Direction des travaux	125'000.-	-.-
Direction des services industriels	50'600.-	-.-
	245'050.-	-.-

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Jean-Jacques Schilt

Le secrétaire :
François Pasche

Incidence sur le budget de 1998

Déficit prévu au budget de 1998		55'677'700.-
Nouveaux crédits votés	4'608'200.-	
Moins recettes	<u>- 163'300.-</u>	4'444'900.-
Nouveaux crédits demandés		636'900.-
Présent crédit	3'494'800.-	
Moins recettes	<u>- 65'200.-</u>	<u>3'429'600.-</u>
Déficit total présumé		<u>64'189'100.-</u> =====